

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-02-004

L'an deux mille vingt-trois et le 20 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE

Absents :

Mme Emilie BOULET donne procuration à M. Christian PALLARES

Mme Virginie SPITZ donne procuration à M. Brice BOUVIER

Mme Angélique FOUSTER donne procuration à Mme Laetitia TISSEYRE

Monsieur Quentin FALCOZ a été élu secrétaire de séance.

ASSURANCES (01/01/2024 - 31/12/2027) - MAPA

M. le Maire propose au conseil municipal de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) concernant les assurances suivantes arrivant à échéance le 31/12/2023:

- Dommages aux biens
- Responsabilités civiles
- Protection juridique
- Flotte véhicules
- Risques statutaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de lancer un marché à procédure adapté (MAPA) concernant les assurances qui arrivent à échéance le 31/12/2023.

DIT que les contrats seront lancés pour 4 ans (01/01/2024-31/12/2027).

DIT que l'assurance du camping municipal Sol i Neu sera séparée des contrats actuels à compter du 01/01/2024.

DESIGNE Monsieur le Maire en tant que Personne Responsable du Marché (PRM).

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20230220-202302004-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023